



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentation dans certains organismes

Question écrite n° 3685

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le Premier ministre sur la représentation des professions libérales au Conseil économique et social. En 1984, la représentation des professions libérales a été introduite pour la première fois au Conseil économique et social, et trois sièges leur ont été attribués : un représentant des professions de santé, un représentant des professions juridiques et un représentant des autres professions. Depuis 1984, le nombre des professions libérales est en constante augmentation, mais leur nombre de représentants au Conseil économique et social n'a pas évolué. Il serait donc souhaitable d'accroître leur nombre, afin que la représentation des professions libérales devienne conforme à leur importance et à leur poids socio-économique. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. La composition du Conseil économique et social est fixée par l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 et modifiée par la loi organique n° 84-499 du 27 juin 1984. Depuis la loi de 1984, les professions libérales disposent de trois sièges et d'un groupe. Par ailleurs, plusieurs personnalités qualifiées issues des professions libérales siègent au Conseil économique et social à divers titres. Le prochain renouvellement du Conseil économique et social interviendra en septembre 1999. S'il s'avérait que l'organisation qui, jusqu'à présent, est chargée de désigner les membres issus des professions libérales ne soit plus suffisamment représentative de ce collège, il est tout à fait envisageable de prévoir, le cas échéant, un réexamen des modalités de désignation. Ce sujet pourrait alors être abordé au début de l'année 1999, dans un temps proche du renouvellement afin de garantir la représentativité des professions libérales au Conseil économique et social.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3685

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3118

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 537